

GRAND PARIS EXPRESS

LE MÉTRO DU GRAND PARIS



LIGNE 15 | EST

SAINT-DENIS PLEYEL <> CHAMPIGNY CENTRE

DOSSIER D'INFORMATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOMMAIRE

- ▶ Page 2 Le Grand Paris des Transports
- ▶ Page 4 La ligne 15 Est : le projet soumis à enquête publique
- ▶ Page 8 Les gares de la ligne 15 Est
- ▶ Page 20 Le site de maintenance et les ouvrages annexes de la ligne
- ▶ Page 21 Les modalités de l'enquête

LE GRAND PARIS DES TRANSPORTS

Le Grand Paris des Transports répond à une démarche d'amélioration des transports franciliens : il prévoit la modernisation des transports existants et la réalisation d'un nouveau métro automatique, le Grand Paris Express.

LE GRAND PARIS EXPRESS

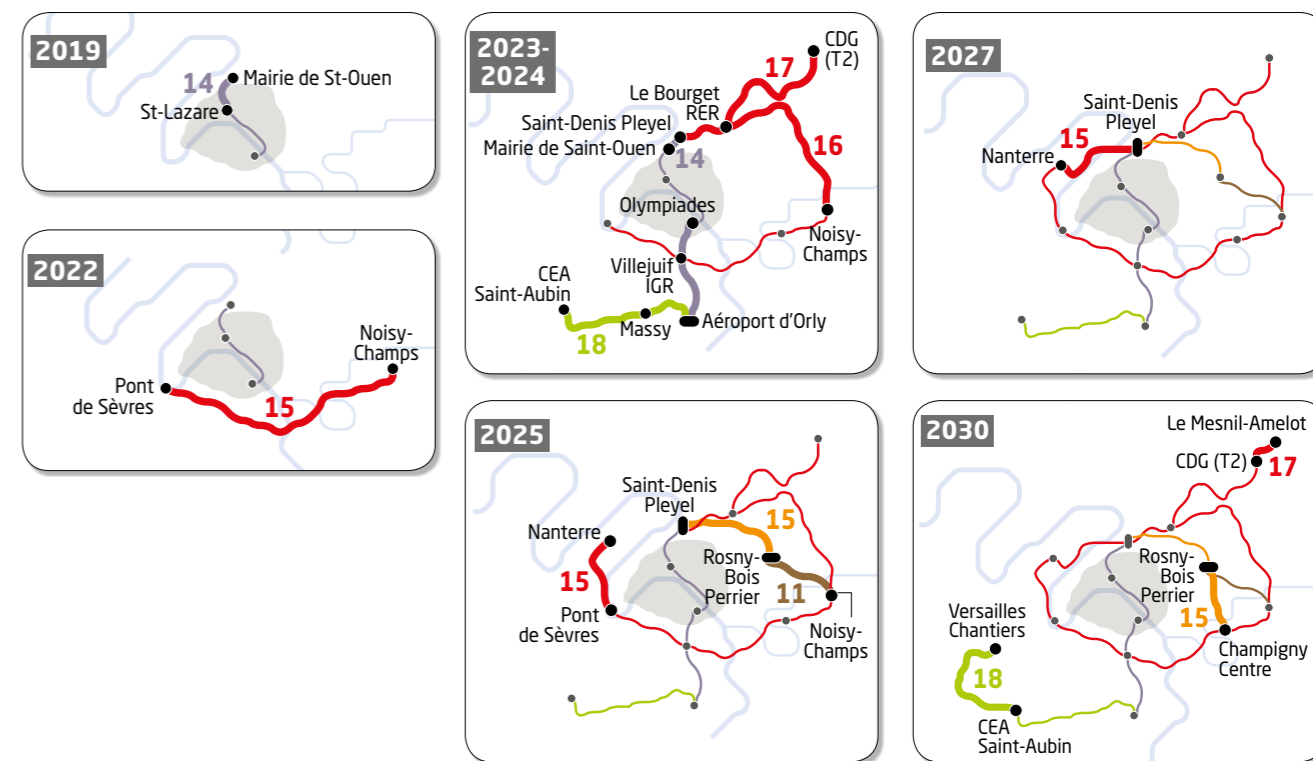
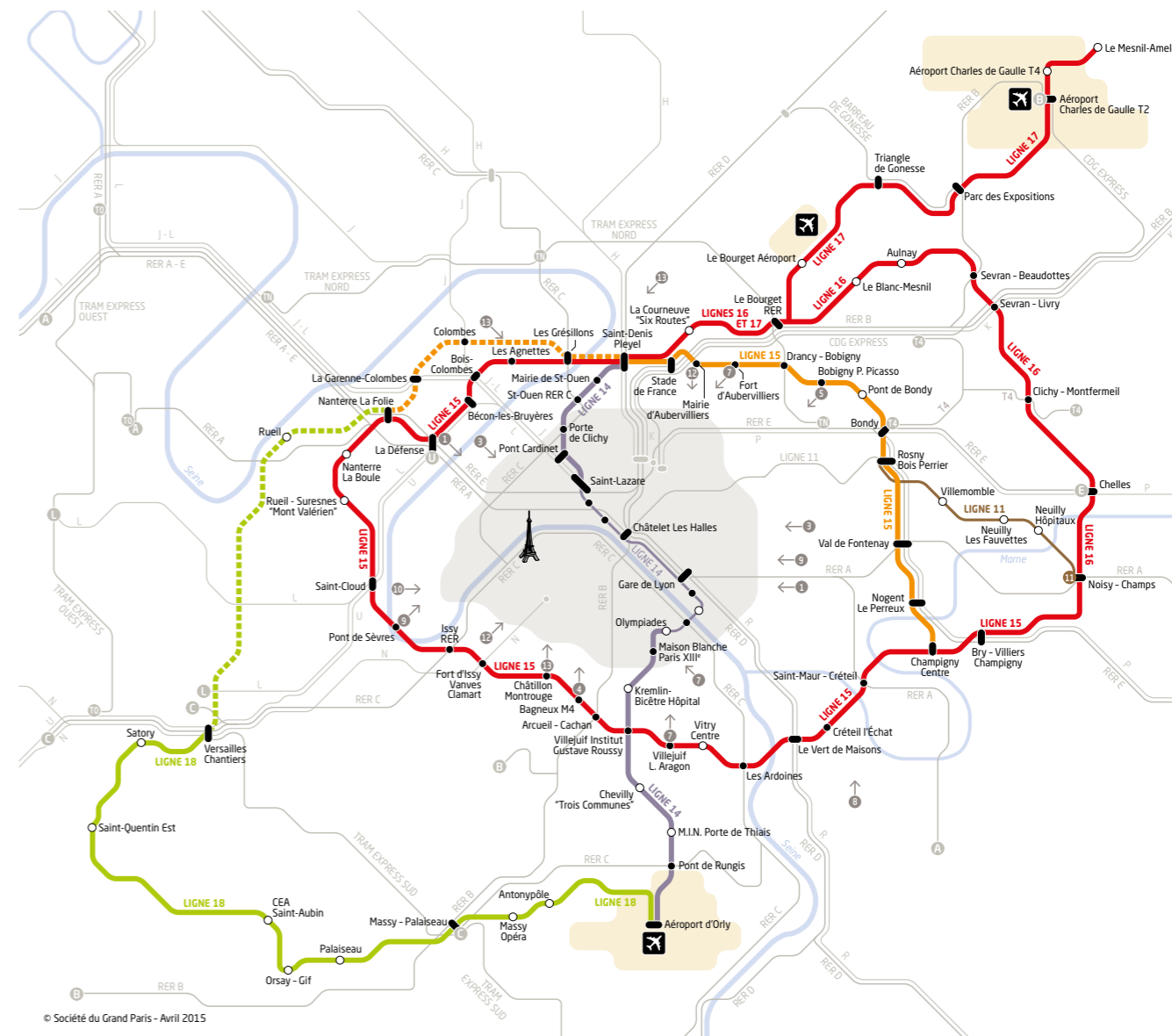
Le Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France : il vise à améliorer la vie quotidienne des habitants, à favoriser l'égalité des territoires franciliens, en renforçant le développement urbain de l'agglomération, et à favoriser l'attractivité de la région capitale dans la compétition mondiale des grandes métropoles.

Le Grand Paris Express doit ainsi permettre de :

- ▶ décongestionner les principales lignes de transport en commun existantes par la création d'une offre nouvelle en rocade ;
- ▶ réduire la congestion et la pollution automobile ;
- ▶ soutenir le développement économique de la région Île-de-France et contribuer ainsi à la compétitivité du pays, en mettant en relation les grands pôles d'emploi et les bassins de vie ;
- ▶ désenclaver les secteurs les moins bien desservis du cœur d'agglomération et permettre une meilleure accessibilité aux grands équipements, lieux de loisirs et lieux d'études de la région.

À l'horizon 2030 :

- ▶ **200 km** de lignes de métro automatique seront créés.
 - ▶ **68 nouvelles gares** relieront les pôles du Grand Paris, les 3 aéroports et les gares TGV.
 - ▶ **2 millions de voyageurs** emprunteront chaque jour ce nouveau réseau.
 - ▶ **4 nouvelles lignes** de métro automatique seront réalisées et **2 lignes** de métro seront prolongées :
 - la ligne 15 (rouge et orange) : nouvelle ligne de métro en rocade proche de Paris ;
 - les lignes 16, 17 (rouge) et 18 (verte) : nouvelles lignes de métro desservant des territoires en développement ;
 - les lignes 11 et 14 (bleue) : prolongements de lignes de métro existantes.
- L'ensemble de ces lignes seront mises en service entre 2019 et 2030.



LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Établissement public de l'État, la Société du Grand Paris (SGP) est chargée de la conception et de la réalisation du Grand Paris Express (GPE), futur métro automatique du Grand Paris.

Conformément aux décisions du Gouvernement, la Société du Grand Paris contribue au plan de mobilisation pour les transports de la région d'Île-de-France à hauteur de 3,4 milliards d'euros, dont 1,5 milliard pour le prolongement du RER E à l'ouest (Eole) et 1,450 milliard pour d'autres opérations (modernisation des RER, prolongements des lignes 11 et 14).

En complément, la Société du Grand Paris contribue à hauteur de 450 millions d'euros à la mise en œuvre des interconnexions avec le réseau de transport en commun existant.

Enfin, la Société du Grand Paris peut aussi être aménageur des quartiers des futures gares du Grand Paris Express.

LA LIGNE 15 EST : LE PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

UNE LIGNE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS DE SEINE-SAINT-DENIS ET DU VAL-DE-MARNE

D'une longueur de 23 kilomètres et comportant 12 gares, la ligne 15 Est* reliera la gare Saint-Denis Pleyel à celle de Champigny Centre. Elle offrira des correspondances avec de multiples modes de transports : les lignes 14, 15, 16, 17 du Grand Paris Express, les RER A, B, D et E, les lignes de métro M1, M5, M7, M11 et M12, les tramways T1, T4 et T8, la Tangentielle Nord et le TZen 3 ainsi que de nombreuses lignes de bus.

La ligne 15 Est assurera ainsi **la desserte et la mise en réseau des territoires de l'Est francilien pour conforter leur développement, et améliorera l'accessibilité aux emplois et aux universités pour 675 000 habitants.**

Sa mise en service est prévue en deux temps. À horizon 2025, entre Saint-Denis Pleyel et Rosny Bois Perrier, et à horizon 2030 jusqu'à Champigny Centre.

LE SERVICE PROPOSÉ

Le mode de conduite automatique prévu pour le métro du Grand Paris Express permettra une circulation des trains flexible, autonome et sûre pour une qualité de service optimale.

Un train circulera sur la ligne 15 Est toutes les **3 minutes** en moyenne aux heures de pointe, à une vitesse moyenne de **55 km/h**. Les trains seront d'une longueur de **108 mètres**.

Accessible aux personnes à mobilité réduite, chaque train pourra accueillir environ 1 000 voyageurs et s'arrêtera dans toutes les gares.

LA LIGNE 15

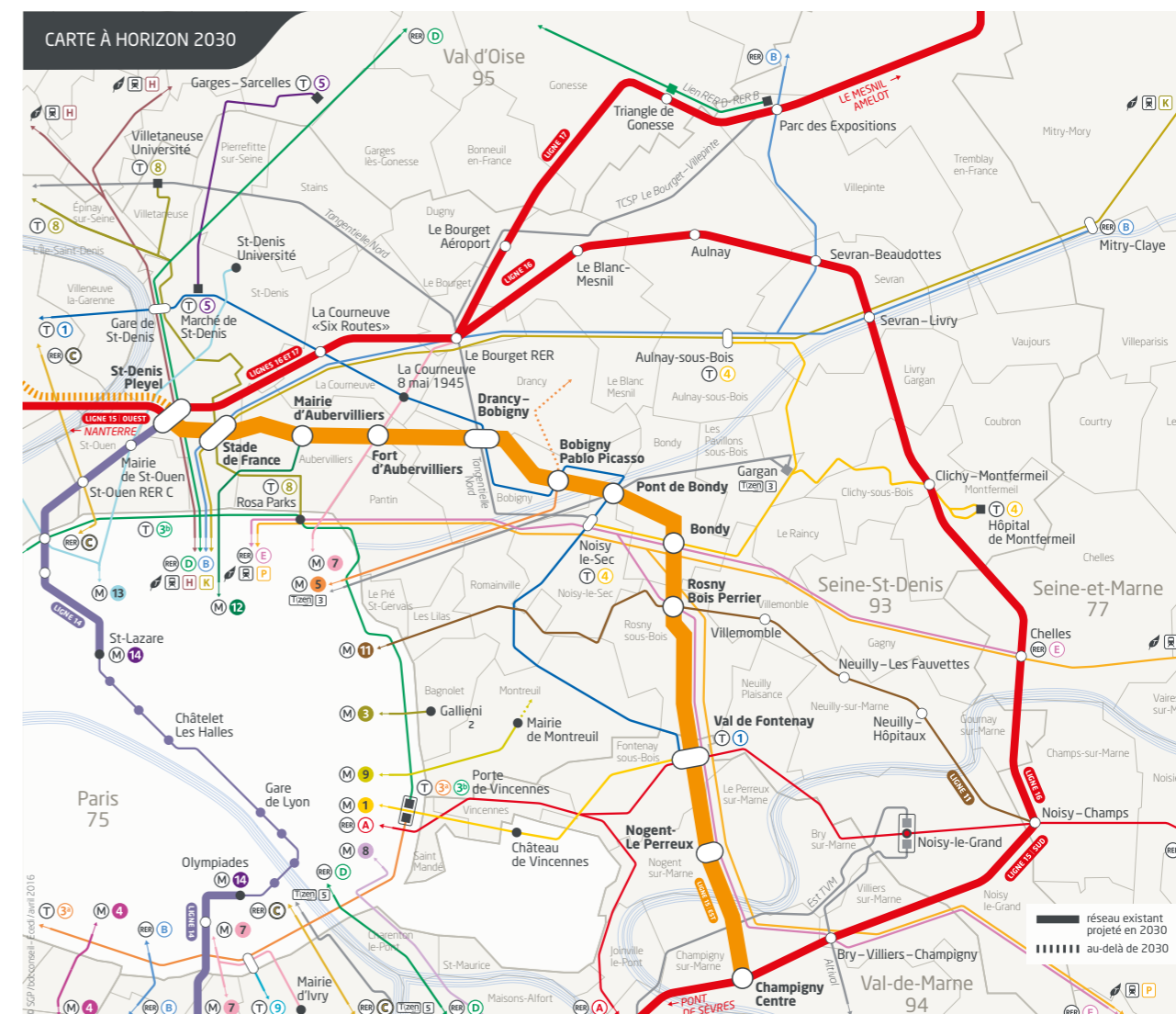
Le tronçon entre Saint-Denis Pleyel et Champigny Centre (ligne 15 Est) fait partie de la ligne 15, future ligne de métro en rocade autour de Paris. D'une longueur de 75 km environ, la ligne 15 traverse les trois départements de proche couronne. Outre sa partie à l'Est de Paris, elle est composée de deux autres tronçons :

- la ligne 15 Sud, reliant 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy - Champs en 35 minutes. Ce tronçon de 33 km sera mis en service à horizon 2022 ;

- la ligne 15 Ouest, reliant 9 gares de Pont de Sèvres à Saint-Denis Pleyel. Ce tronçon de 20 km sera mis en service en deux temps. À horizon 2025, entre Pont de Sèvres et Nanterre La Folie, et en 2027 jusqu'à Saint-Denis Pleyel.

DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- ▶ Bobigny P. Picasso <> Noisy - Champs : **25 minutes contre 52 minutes aujourd'hui.**
- ▶ Champigny Centre <> Val de Fontenay : **8 minutes contre 40 minutes aujourd'hui.**
- ▶ Mairie d'Aubervilliers <> La Défense : : **20 minutes contre 50 minutes aujourd'hui.**
- ▶ Stade de France <> Créteil Université : **35 minutes contre 50 minutes aujourd'hui.**




LA LIGNE 15 EST EN CHIFFRES


ENVIRON **675 000**
HABITANTS CONCERNÉS


13 COMMUNES DESSERVIES
SUR **2** DÉPARTEMENTS


3,5 Mds€
COÛT DU PROJET


300 000
VOYAGES PAR JOUR ATTENDUS


23 Km
DE TRACÉ SOUTERRAIN


12 GARES
EN CORRESPONDANCE
AVEC LE GRAND PARIS EXPRESS,
LES RER, MÉTRO OU TRAMWAY

*La ligne 15 Est correspond à la ligne orange du réseau complémentaire structurant du réseau de transport public du Grand Paris.



UN PROJET CONCERTÉ

Le projet de ligne 15 Est a émergé au cours des débats publics consacrés aux projets Arc Express et Réseau de Transport du Grand Paris qui ont eu lieu du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011.

De nombreuses voix ont souhaité la convergence des deux projets. Ainsi, le 26 janvier 2011, l'État et la Région Île-de-France ont adopté un protocole « relatif aux transports publics en Île-de-France » qui propose la création du projet Grand Paris Express, synthèse d'Arc Express et du Réseau de Transport du Grand Paris.

Le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris, approuvé par décret le 24 août 2011, propose un « réseau complémentaire structurant » : la ligne 15 Est qui complète ainsi la desserte proposée par les lignes 15 (tronçons Sud et Ouest), 16, 17 et 18 et le prolongement au nord et au sud de la ligne 14 du Réseau de transport public du Grand Paris.

Le STIF, alors maître d'ouvrage, a engagé en 2011 les études de faisabilité nécessaires à la définition des grandes caractéristiques de l'infrastructure et aux variantes d'implantation des gares.

Le Conseil du STIF a adopté le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) le 10 octobre 2012 et a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette dernière a décidé d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant. Cette concertation s'est tenue du 11 février au 30 mars 2013. Son bilan, ainsi que le rapport du garant, sont à la disposition du public en annexes du dossier d'enquête publique, et consultables en mairies et préfectures (voir page 23) ainsi que sur le site Internet de l'enquête publique : www.enquetepubliqueligne15est.fr

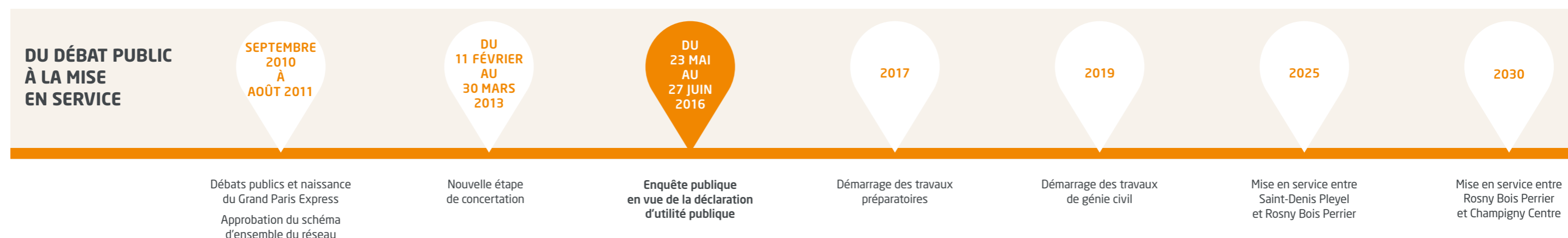
Le conseil du STIF du 11 février 2015 a transféré la maîtrise d'ouvrage du projet à la Société du Grand Paris. C'est le projet de ligne 15 Est tel que défini lors des études du Schéma de principe menées par le STIF, et ajusté par la Société du Grand Paris, qui est pré-

senté dans le dossier d'enquête publique et soumis à enquête.

La Société du Grand Paris poursuit les échanges directs et réguliers avec les partenaires institutionnels et économiques dans le cadre d'une concertation continue. Les élus sont étroitement associés à l'avancement du projet au sein de comités techniques et de pilotage, permettant d'examiner les meilleures solutions techniques, urbaines et environnementales pour l'implantation et l'insertion des gares.

Cette concertation va se poursuivre au fur et à mesure de la définition du projet et de la réalisation des études géotechniques, architecturales et réglementaires.

LE CALENDRIER DU PROJET



LES GARES DE LA LIGNE 15 EST

LES GARES DE SAINT-DENIS À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Saint-Denis Pleyel

Stade de France

Mairie d'Aubervilliers

Fort d'Aubervilliers

Drancy - Bobigny

Bobigny P. Picasso

Pont de Bondy

Bondy

Rosny Bois Perrier

Val de Fontenay

Nogent Le Perreux

Champigny Centre

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

- > La gare de Saint-Denis Pleyel n'est pas soumise à l'enquête publique de la ligne 15 Est. Elle fait en effet partie du périmètre des lignes 16, 17 Sud et 14 Nord. Le projet a été déclaré d'utilité publique par décret le 28 décembre 2015. Cet ouvrage n'est donc pas présenté dans ce dossier.
- > La gare de Champigny Centre fait partie du périmètre de la ligne 15 Sud qui a été déclarée d'utilité publique le 24 décembre 2014. Toutefois, des travaux complémentaires sont nécessaires afin d'assurer l'interconnexion entre les lignes 15 Sud et 15 Est. Ainsi, la gare est de nouveau soumise à enquête publique pour la ligne 15 Est, mais uniquement sur le périmètre des travaux de jonction entre les tronçons Sud et Est de la ligne 15.

GARE STADE DE FRANCE

La gare Stade de France est prévue au sud de l'actuelle gare du RER B La Plaine - Stade de France, à Saint-Denis. Elle permettra ainsi une correspondance efficace avec plusieurs lignes de bus, le RER B, ainsi qu'avec le tramway T8 dont le prolongement est actuellement en projet.

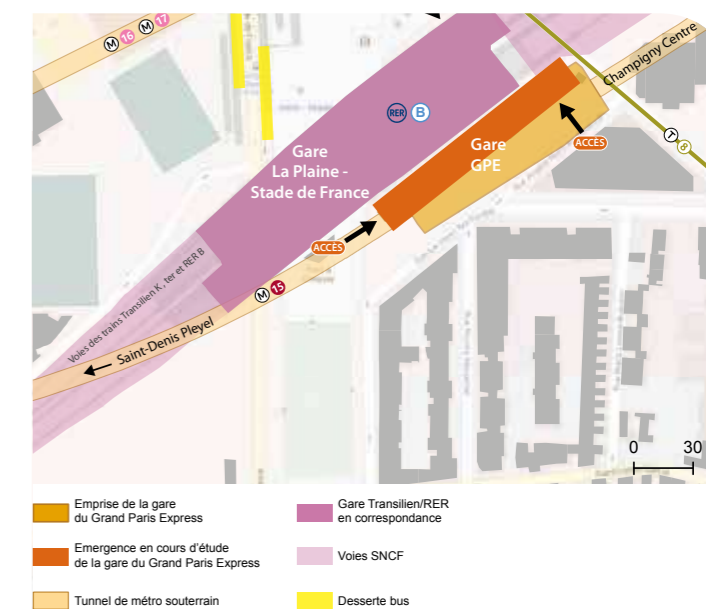
La gare participe au renouvellement du quartier Cristiano Garcia en créant une correspondance efficace avec les autres modes de transport.

DES TRANSPORTS CONNECTÉS ET RAPIDES

- > RER B
- > Tramway T8 (prolongement en projet)
- > Lignes de bus

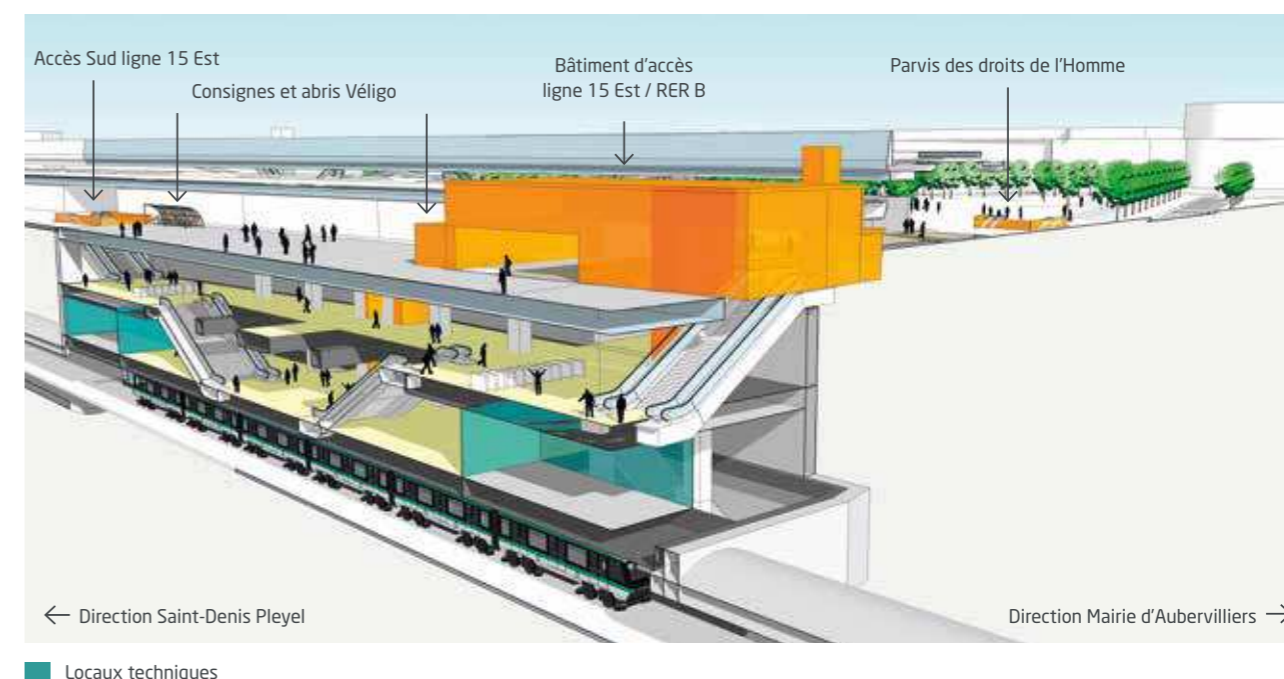
DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- > Stade de France < > Créteil Université :
35 minutes contre 50 minutes aujourd'hui
- > Stade de France < > Bondy :
13 minutes contre 24 minutes aujourd'hui



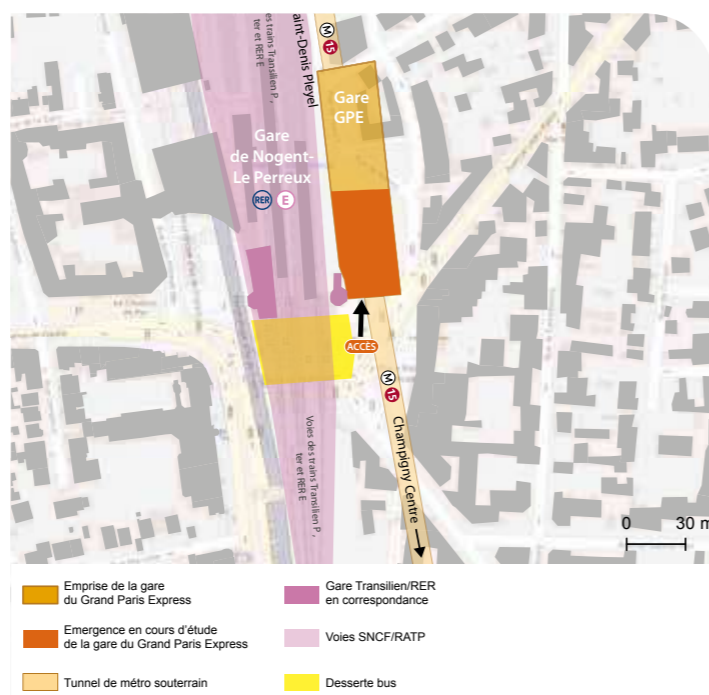
Environ
55 000
voyages / jour

seront effectués, à terme,
à la gare Grand Paris Express
Stade de France.



GARE NOGENT LE PERREUX

La gare sera implantée à l'est du faisceau RER E - A86, côté le Perreux-sur-Marne, au croisement des avenues Charles de Gaulle et Ledru Rollin d'une part, et des boulevards Albert 1^{er} et de la Liberté d'autre part. Ces derniers sont des voies structurantes traversant les communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne. La gare bénéficiera ainsi d'une position stratégique en termes d'accessibilité pour la desserte de ces deux communes.



DES TRANSPORTS CONNECTÉS ET RAPIDES

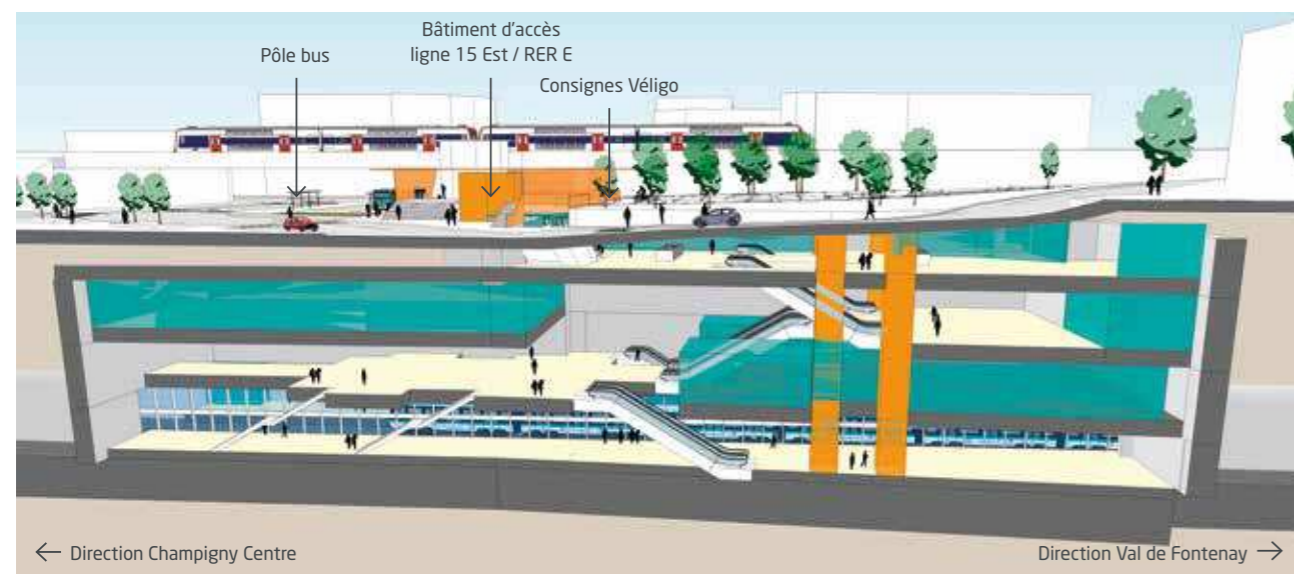
- > RER E
- > Lignes de bus

DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- > Nogent Le Perreux < > Champigny Centre : **3 minutes contre 32 minutes aujourd'hui**
- > Nogent Le Perreux < > Villejuif Institut G. Roussy : **21 minutes contre 51 minutes aujourd'hui**

Environ **35 000** voyages / jour

seront effectués, à terme, à la gare Grand Paris Express Nogent Le Perreux.



Locaux techniques

GARE CHAMPIGNY CENTRE

La gare Champigny Centre se situera sous la RD4 à Champigny-sur-Marne. L'accès à cette gare se fera par un bâtiment situé au sud du cimetière, sur les emprises de l'ancien centre technique municipal, et accompagnera le développement de la ZAC des Bords de Marne.

La gare Champigny Centre sera réalisée en majeure partie dans le cadre de la ligne 15 Sud, déclarée d'utilité publique en décembre 2014. Des travaux complémentaires, soumis à enquête publique, permettront d'assurer la correspondance avec la ligne 15 Est.



DES TRANSPORTS CONNECTÉS ET RAPIDES

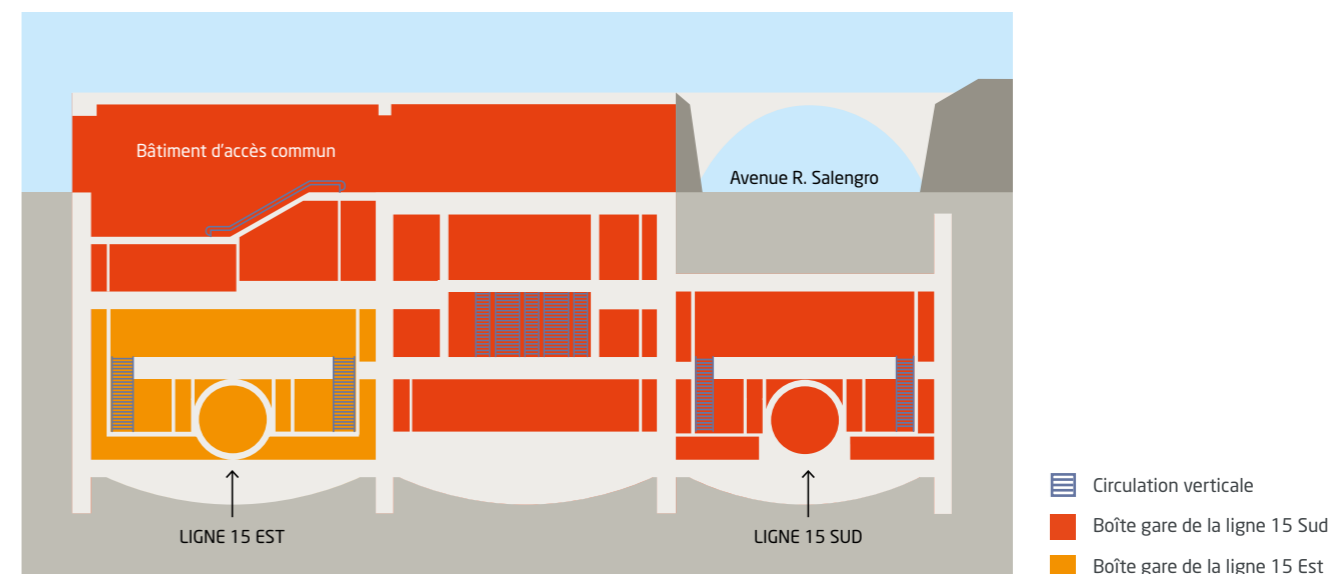
- > Ligne 15 Sud (en projet)
- > Lignes de bus

DES TEMPS DE DÉPLACEMENT RÉDUITS

- > Champigny Centre < > Saint-Denis Pleyel : **27 minutes contre 1 heure aujourd'hui**
- > Champigny Centre < > Bobigny P. Picasso : **17 minutes contre 1 heure aujourd'hui**

Environ **48 000** voyages / jour

seront effectués, à terme, à la gare Grand Paris Express de Champigny Centre.



▬ Circulation verticale
▬ Boîte gare de la ligne 15 Sud
▬ Boîte gare de la ligne 15 Est

LE SITE DE MAINTENANCE

Le site commun de maintenance de l'infrastructure (SMI) et de remisage des trains (SMR) assurera les opérations dédiées à la maintenance des trains et de l'infrastructure, ainsi que le remisage des rames. Il sera localisé sur la commune de Rosny-sous-Bois (site de la Garenne) et occupera une superficie d'environ 6,5 hectares. Il se situera à l'ouest du RER E, entre les voies ferrées et la route RD86, à environ 2 km au sud-ouest de la gare Rosny Bois Perrier. Un tunnel de raccordement en souterrain sera réalisé pour relier ce site à la ligne 15. Le poste de commandement centralisé (PCC) sera mutualisé avec celui de la ligne 15 Sud, prévu à Champigny-sur-Marne.

Il regroupera les activités suivantes :

- > **Site de Maintenance des Infrastructures (SMI)** permettant d'assurer la maintenance des infrastructures, des systèmes et des équipements du réseau de métro. Il constituera un point d'entrée au réseau Grand Paris pour les trains de travaux.
- > **Site de Maintenance et de Remisage (SMR)** où le matériel roulant sera réparé, entretenu, et remisé. Il accueillera la livraison des rames de matériel roulant.



LES OUVRAGES ANNEXES DE LA LIGNE

Les ouvrages annexes sont indispensables au fonctionnement de la ligne. Ils doivent être implantés sur le tracé tous les 800 mètres au maximum. Ils comportent des équipements nécessaires au fonctionnement de la ligne : sécurité, récupération des eaux d'infiltration, ventilation, alimentation électrique des trains.

Au total, 28 ouvrages de service sont localisés le long du tunnel.

Ces ouvrages souterrains émergent en surface sous forme de grilles ou de trappes : ils feront l'objet d'une insertion soignée.

Leur implantation a été étudiée en collaboration avec les collectivités territoriales concernées. Une implantation sur espace public a été privilégiée pour limiter les acquisitions foncières et garantir leur accessibilité en phase d'exploitation.

LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire qui s'applique aux projets ayant un impact sur leur environnement. Ses objectifs sont d'informer le public et de recueillir son avis sur le projet, ses bénéfices et ses impacts.

Dans le cadre de la ligne 15 Est, l'enquête publique est unique : elle comprend l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des 10 communes suivantes :

Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Drancy, Fontenay-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Perreux-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis.

L'enquête publique unique est menée sous l'égide d'une Commission d'enquête indépendante, désignée par le tribunal administratif de Montreuil. Elle est composée d'une présidente, Marie-Claire Eustache, et de 4 commissaires enquêteurs titulaires (André Goutal, Brigitte Bellacicco, Jacky Hazan, Jean-François Biechler).

La commission d'enquête établira un rapport d'enquête unique relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de déclaration d'utilité publique, ainsi que ses conclusions motivées relatives aux mises en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées.

Mme Marie-Claire Eustache transmettra le dossier de l'enquête publique et les registres accompagnés du rapport et des conclusions motivées au préfet de Seine-Saint-Denis, désigné préfet coordonnateur ; une copie du rapport et des conclusions motivées relatives aux différents objets de l'enquête sera également adressée au président du tribunal administratif de Montreuil.

Un arrêté conjoint des préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pourra déclarer l'utilité publique du projet qui emporterait la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées.

L'enquête publique permet de :

- > présenter les impacts et bénéfices du projet, ses effets sur le cadre de vie, l'environnement et les mesures mises en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs éventuels ;
- > adapter les documents d'urbanisme locaux (plans locaux d'urbanisme des 10 villes concernées) dans le respect du code de l'urbanisme ;
- > reconnaître l'utilité publique du projet.

Et après, **les enquêtes parcellaires**

Menées ultérieurement à l'enquête unique de déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les enquêtes parcellaires auront pour vocation de déterminer précisément les parcelles concernées par les emprises des chantiers, en lien avec les propriétaires.

Tout comme les autres pièces du dossier d'enquête publique unique, les plans du dossier des enquêtes parcellaires seront mis à la disposition du public dans les mairies concernées et dans les préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 23 MAI AU 27 JUIN 2016



- > Le public s'informe et s'exprime sur le projet.
- > Il participe aux réunions publiques.



- > La commission d'enquête s'assure de son bon déroulement et recueille les observations du public.



À LA SUITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

> La commission d'enquête rend un avis sur le projet et les mises en compatibilité des documents d'urbanisme qu'il implique.



> La déclaration d'utilité publique pourra être prononcée par un arrêté conjoint des préfetures de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.



> À l'issue des enquêtes parcellaires, les préfets déterminent, par un arrêté de cessibilité, les emprises foncières nécessaires à la réalisation de projet, dans leur département.



> Le projet se poursuit par les études détaillées et la phase de réalisation.



LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 23 MAI AU 27 JUIN 2016 - INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

1 SITE DÉDIÉ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC DÉPÔT ET CONSULTATION D'AVIS EN LIGNE
www.enquetepubliqueligne15est.fr

- 3** RÉUNIONS PUBLIQUES
- ▶ **Bobigny, le 1^{er} juin 2016 à 20h** Salle Pablo Neruda 31 avenue du Président Salvador Allende
 - ▶ **Fontenay-sous-Bois, le 13 juin 2016 à 20h** Salle Jacques Brel - 164 boulevard Gallieni
 - ▶ **Aubervilliers, le 22 juin 2016 à 20h** L'Embarcadère 5 rue Édouard Poisson

15 LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Consultation du dossier d'enquête publique, mise à disposition du registre légal et informations sur le projet en préfetures de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et dans les mairies suivantes:

- ▶ **Seine-Saint-Denis** : Aubervilliers, Bobigny, Bondy, Drancy, Noisy-le-Sec, Pantin, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen ;
- ▶ **Val-de-Marne** : Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne.

39 PERMANENCES DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS EN MAIRIE

SEINE-SAINT-DENIS				
MAIRIE D'AUBERVILLIERS	Direction de l'urbanisme, 124 rue Henri Barbusse	Le lundi 23 mai 2016 de 9h à 12h	Le mercredi 8 juin 2016 de 14h à 17h	
	Hôtel de ville, 2 rue de la Commune de Paris			Le samedi 25 juin 2016 de 9h à 12h
MAIRIE DE BOBIGNY	Hôtel de ville, 31 avenue du Président Salvador Allende	Le samedi 4 juin 2016 de 9h à 11h45	Le mardi 14 juin 2016 de 8h45 à 11h45	Le vendredi 24 juin 2016 de 14h30 à 17h30
MAIRIE DE BONDY	Hôtel de ville, Esplanade Claude-Fuzier	Le mardi 31 mai 2016 de 16h15 à 19h15	Le samedi 18 juin 2016 de 9h à 12h	Le lundi 27 juin 2016 de 14h15 à 17h15
MAIRIE DE DRANCY	Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville	Le jeudi 26 mai 2016 de 14h à 17h	Le mercredi 8 juin 2016 de 9h à 12h	Le samedi 18 juin 2016 de 9h à 12h
MAIRIE DE NOISY-LE-SEC	Hôtel de Ville, Salle du hall d'accueil Place du Maréchal Foch	Le samedi 4 juin 2016 de 9h à 12h		
	Centre administratif, Salle de permanence de l'urbanisme - 1 rue de châlons		Le jeudi 9 juin 2016 de 15h à 18h	Le lundi 20 juin 2016 de 15h à 18h
MAIRIE DE PANTIN	84/88 av. du Général-Leclerc	Le vendredi 27 mai 2016 de 9h à 12h	Le jeudi 2 juin 2016 de 14h à 17h	Le vendredi 24 juin 2016 de 9h à 12h
MAIRIE DE ROSNY-SOUS-BOIS	Annexe de l'hôtel de Ville, 22 rue Claude Pernès	Le samedi 4 juin 2016 de 9h à 12h	Le lundi 13 juin 2016 de 9h à 12h	Le lundi 27 juin 2016 de 14h45 à 17h45
MAIRIE DE SAINT-DENIS	Salle annexe droite, 2 place du Caquet	Le mercredi 25 mai 2016 de 16h à 19h		
	Centre administratif, (RDC) 2 place du Caquet		Le lundi 13 juin 2016 de 9h à 12h	Le samedi 25 juin 2016 de 9h à 12h
MAIRIE DE SAINT-OUEN	Centre administratif Fernand Lefort Unité territoriale droit des sols (3 ^e étage) 6 place de la République	Le mercredi 25 mai 2016 de 15h à 18h	Le samedi 11 juin 2016 de 9h à 12h	Le mercredi 22 juin 2016 de 9h à 12h
VAL-DE-MARNE				
MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Hôtel de Ville, Salle des commissions (RDC) 14 rue Louis Talamoni	Le mardi 31 mai 2016 de 14h30 à 17h30	Le samedi 11 juin 2016 de 8h30 à 11h30	Le vendredi 24 juin 2016 de 9h à 12h
MAIRIE DE FONTENAY-SOUS-BOIS	Maison de l'habitat et du cadre de vie 6 rue de l'ancienne mairie	Le mardi 31 mai 2016 de 9h à 12h	Le samedi 18 juin 2016 de 9h à 11h30	Le jeudi 23 juin 2016 de 14h30 à 17h30
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE	Hôtel de ville, Place Roland Nungesser	Le lundi 23 mai 2016 de 14h à 17h	Le samedi 11 juin 2016 de 9h à 12h	Le lundi 27 juin 2016 de 9h à 12h
MAIRIE DU PERREUX-SUR-MARNE	Place de la Libération	Le lundi 23 mai 2016 de 9h à 12h	Le jeudi 9 juin 2016 de 14h à 17h	Le samedi 25 juin 2016 de 9h à 12h

1 ADRESSE POSTALE

Les observations peuvent être adressées avant la fin de l'enquête par courrier à l'attention de : Mme Marie-Claire Eustache, présidente de la commission d'enquête publique ligne 15 Est / Préfecture de Seine-Saint-Denis, Direction du développement durable et des collectivités locales, Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières / 1 esplanade Jean Moulin / 93007 Bobigny Cedex.

